

Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin, Lachat, ed. Vivès, 1874, tome 11, p. 607, partie 3, question XIV, article 3 : *Le Christ a-t-il lui-même contracté ces infirmités ou défaillances corporelles ?*, solution 1 :

Je réponds aux arguments : 1° **Le corps de la sainte Vierge fut conçu dans le péché originel** (*ad primum ergo dicendum, quod caro Virginis concepta fuit in originali peccato*).

Lachat ajoute tout de suite une note : "**Pour cette affirmation et toutes celles du même genre, que nous rencontrerons plus loin, nous prions le lecteur de revenir à une note insérée tome VI, pages 133-141**".

Tome VI, pages 133-141.

I° - II°, q. LXXXI, art. 3 : Le péché du premier père se transmet-il par origine à tous les hommes ?

Il paraît que le péché du premier père ne se transmet pas par origine à tous les hommes.

1° La mort est une peine qui vient du péché originel. Or tous ceux qui descendent corporellement d'Adam ne subiront pas la mort, comme on le voit par cette parole, *Thessal.*, IV, 15 : « Nous qui vivons, nous réservés pour l'avènement du Seigneur, nous ne préviendrons point ceux qui se sont endormis ». Donc ces hommes-là ne contracteront point le péché originel **(1)**.

2° Personne ne donne ce qu'il n'a pas. Or l'homme baptisé n'a pas le péché originel. Donc il ne le communique pas à ses descendants.

3° Le don du Christ est plus grand que le péché d'Adam, comme on le voit dans l'Apôtre. Or le don du Christ ne passe pas à tous les hommes. Donc le péché d'Adam ne se communique pas non plus à tous les membres de la race humaine.

Mais saint Paul dit, *Rom.*, V, 12 : « La mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ».

CONCLUSION. - Tous les hommes, qui descendent originellement d'Adam contractent, excepté Jésus-Christ seul, le péché originel.

Il faut croire selon la foi catholique que tous les hommes issus d'Adam contractent, si ce n'est Jésus-Christ seul, le péché originel ; car, autrement, tous les hommes n'auraient pas besoin de la rédemption opérée par le Fils de Dieu. On peut trouver une raison de cela dans ce que nous avons dit précédemment, au premier article. Le péché originel se transmet avec la vie du premier père à ses descendants, comme le péché actuel se transmet, avec le mouvement, de la volonté de l'âme aux membres au corps. Or il est manifeste que le péché actuel peut se transmettre à tous les membres qui doivent, selon les lois de la nature, recevoir le mouvement de la volonté : donc le péché originel se transmet à tous ceux qui descendent d'Adam par le mouvement successif de la génération.

Je réponds aux arguments :

1° Comme on le dira plus amplement dans la troisième partie, l'opinion la plus probable et la plus conforme aux vrais principes, c'est que les hommes qui se trouveront vivants sur la terre à l'avènement du Seigneur, subiront la mort pour ressusciter bientôt après. Toutefois s'il était vrai, comme quelques-uns le disent dans une lettre de saint Jérôme, que ces derniers habitants du monde ne dussent pas mourir, nous répondrions à l'argument qu'ils n'en mériteraient pas moins la mort ; mais que Dieu leur remettra cette peine, comme il peut remettre les peines des péchés actuels.

2° Le baptême détruit la faute et soustrait à la peine du péché originel, parce qu'il fait renaître à la grâce la partie spirituelle de l'homme ; mais il laisse subsister le péché originel dans le ferment d'iniquité, dans la concupiscence qui constitue le désordre de l'âme inférieure et du corps même. Or l'homme se propage, en communiquant la vie par cette dernière partie de son être, et non par sa partie spirituelle : le fidèle baptisé transmet donc le péché héréditaire. Car l'homme n'engendre pas comme régénéré par la foi et par le baptême, mais comme conservant quelque chose de l'ancienne vie du péché.

3° Comme le péché d'Adam se transmet à tous ceux qui naissent corporellement de la source corrompue de notre race, ainsi la grâce de Jésus-Christ passe à tous ceux qui renaissent spirituellement par la foi et par le baptême ; et non-seulement la grâce du second Adam remet le péché du premier, mais il efface les péchés actuels et conduit à la gloire bienheureuse.

### VOICI DONC LA NOTE QUI EXPLIQUE TOUT

**(1)** Le vicaire de Jésus-Christ a fait entendre au monde, du haut de la chaire suprême, ces immortelles paroles :

« Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des apôtres Pierre et Paul et de la Nôtre, Nous déclarons, Nous prononçons et définissons que la doctrine qui tient que la bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa conception, a été, par une grâce et un privilège spécial accordé par le Dieu tout-puissant en vue des mérites de Jésus-Christ sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est *révélée* de Dieu et que par conséquent elle doit être crue fermement et inviolablement par tous les fidèles ». (*Lettre apostolique de Pie IX définissant l'Immaculée Conception*)

Après cette infaillible décision, qu'importe à la foi le sentiment particulier des docteurs ? « Rome a parlé : la cause est finie », comme saint Augustin le disait de son temps. Cependant pour l'honneur de la sainteté, de la tradition chrétienne et de la théologie catholique, nous voulons prouver que celui dont la Mère du saint amour avoir ceint les reins n'a pas trahi le devoir de la reconnaissance avec les intérêts de la vérité, en flétrissant la pu-

reté de sa céleste Protectrice.

1° **Saint Thomas, *In Sentent. I, dist. XLIV, art. 3, ad 3, a enseigné que la sainte Vierge fut exempte du péché originel.*** Les anciennes éditions de ses ouvrages, nommément celle de Lyon 1520, revue par *Lambertus Campensis* ; puis celle de Rome 1570, faite par l'ordre de Pie V et confrontée sur les meilleurs manuscrits (*ad probatissimos codices collecta*), renferment ce passage, à l'endroit indiqué :

« La pureté se conçoit par l'absence de son contraire. La plus grande pureté possible dans les créatures est donc celle qui n'est souillée par aucun péché ; et telle est la pureté de la Vierge bienheureuse, **qui fut exempte du péché originel et du péché actuel** (*quæ peccato originali et actuali immunis fuit*). Cependant cette pureté était au-dessous de celle de Dieu, parce qu'elle renfermait la possibilité du péché ».

Si les anciennes éditions pouvaient ne pas offrir au lecteur une garantie suffisante, nous lui donnerions celle des manuscrits. En 1388, un demi siècle avant l'invention de l'imprimerie, Pierre d'Ally, parlant au nom de l'Université de Paris, cita le passage qu'on vient de lire dans un mémoire présenté au pape résidant à Avignon contre *Jean de Montson (Monte sono)*. On le trouve encore dans d'autres théologiens qui jouissent d'une grande autorité.

2° **Saint Thomas, *In Galat., cap. III, lect. 6, excepte la sainte Vierge des femmes qui ont contracté le péché originel.*** Cinq éditions de cet ouvrage ont été données de 1525 à 1555 : quatre à Paris, 1525, 1529, 1532 et 1541 ; puis une à Venise, 1555. Ces cinq éditions, « purgées de plusieurs fautes par la collation des plus anciens manuscrits », disent les titres, portent à l'endroit que nous venons d'indiquer : « Bien qu'il ait daigné se faire malédiction pour nous, le Christ est le seul et l'unique qui ne soit pas soumis à la malédiction du péché. C'est de là qu'il est dit dans le *Psaume* : « Je suis le seul jusqu'à ce que je passe » ; de même : « Il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul » ; et *Eccl.*, VII, 29 : « Entre mille hommes j'en ai trouvé un seul », savoir Jésus-Christ, qui est sans péché ; « mais de toutes les femmes je n'en ai pas trouvé une seule » qui n'ait quelque péché, du moins le péché originel ou le péché actuel. **On excepte la Vierge très digne de louanges, la très pure Marie qui fut exempte de tout péché, du péché originel et du péché véniel ;** (*excipitur purissima et omni laude dignissima V. Maria, quæ a peccato immunis fuit, originali et veniali*). Les quatre premières éditions qui renferment ce passage, celles de Paris, se succédèrent rapidement, dans l'intervalle de 13 ans, paraissant 3, 4 et 6 ans les unes après les autres ; elles se répandirent donc au loin, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne comme en France, et bientôt après l'édition de Venise fut entre les mains de tous les savants de la Péninsule.

Et lorsque parurent ces publications, la question sur l'état primordial de la Sainte Vierge agita l'Europe entière, divisant les universités, les chapitres, les ordres monastiques et pour ainsi dire les églises ; les religieux, les professeurs, les prélats, retirés dans les bibliothèques, cherchaient partout des preuves, partout des réfutations ; la réponse du jour succédait à l'argument de la veille, toute assertion douteuse était soumise à l'examen de la science et toute allégation fautive convaincue de mensonge. Au milieu de cette lutte qui passionnait tous les esprits, dans ces temps de patientes recherches et de longues études, voire même de critique (n'en déplaise aux voltairiens de toute sorte), quand la maladresse apportait un texte altéré par les copistes ou par la mauvaise foi, d'unanimes réclamations descendaient des chaires publiques et s'élevaient en même temps du fond des monastères.

Eh bien, voilà que cinq éditions répandues dans le monde catholique produisent à la lumière **un témoignage des plus formels, une déclaration péremptoire que l'on attribue au prince de l'Ecole, au docteur angélique, à la plus grande autorité dans la science divine ;** et pas une université ne dévoile l'interpellation, pas un adversaire de l'Immaculée Conception ne proteste contre la fraude, pas une voix ne dénonce les faussaires à l'animadversion publique ! **Donc le passage qui proclame la pureté perpétuelle de la Vierge se trouvait dans les manuscrits, donc il est sorti de la bouche de saint Thomas, donc il est authentique.** Le P. De Rubeis, dans l'ouvrage *De gestis, et scriptis ac doctr. S. Thomæ*, Venise 1750, p. 82, dit que les manuscrits du *Commentaire sur l'Épître aux Galates* renferment des variantes. Cela est vrai. Aucun de ces manuscrits n'est de la main de saint Thomas ; nous les devons à de zélés disciples qui recueillaient les paroles du maître à mesure qu'elles descendaient de la chaire ; ils varient donc, ils doivent varier dans l'expression, mais ils n'ont **qu'une voix sur la doctrine.**

Que prouvent donc ces variantes d'une part, et cette unanimité de l'autre ? Deux choses : d'abord que les auteurs des manuscrits ne se sont pas copiés les uns les autres, ensuite qu'ils ont fidèlement reproduit la pensée du saint docteur. Au lieu d'un témoin, nous en avons trente ; voilà tout.

En 1549, onze ans après la dernière des quatre éditions de Paris, *F. Jacobus Albertus Castrensis* en donna une nouvelle, qui supprime l'exception faite en faveur de la sainte Vierge : *Excipitur purissima, etc.* Sur quoi fonde-t-on ce retranchement ? L'éditeur dit, dans la préface, qu'il a voulu corriger les fautes d'impression. Une phrase entière, énonçant une doctrine fondamentale vivement controversée, c'est là certes une singulière faute typographique !

« Si c'en eût été une, dit P. Suchet dans les notes de l'ouvrage intitulé : *Critique de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques...*, par Elies Du Pin, Paris 1734, p. 717 ; si c'en eût été une dans l'édition de 1525, ne l'eût-on pas corrigée dans les suivantes ? Si les réviseurs des épreuves ne se fussent point aperçus de la faute, les théologiens au moins et les savants ne l'eussent-ils pas remarquée ? Leur eût-il fallu 21 ans pour

s'en apercevoir ? »

Dans le but d'attirer les acheteurs, le susdit *Castrensis* annonce qu'il publie de nouveaux commentaires de saint Thomas sur les Épîtres canoniques de saint Jacques, de saint Pierre et de saint Jean ; mais ces écrits, grossièrement apocryphes, sont d'un *Thomas anglicisa*, que le savant critique prend pour *Thomas angelicus*. Enfin le P. Suchet montre qu'il n'a point consulté les manuscrits. Tout son mérite est d'avoir dédié sa publication, « pour se mettre à l'abri des traits de l'envie », à un évêque de Maux, qu'il dit grand admirateur d'Erasmus. La manœuvre dont il s'était rendu coupable ne resta pas longtemps cachée. Une ancienne brochure qui se trouve à la bibliothèque impériale de Paris, *Saint-Vict.*, 956, sous ce titre : *Certum quid circa doct, doctoris angel. S. Thomæ Aquin.....* renferme ces mots, p. 200 de la collection : « **On a falsifié, non-seulement l'explication de la Salutation angélique, mais encore le Commentaire sur l'Épître aux Galates. Les premières éditions de cet ouvrage portent :**

**«...Mais, de toutes les femmes je n'en ai pas trouvé une seule qui n'ait quelque péché, du moins le péché originel ou le péché actuel. On excepte la Vierge très digne de louanges, la très pure Marie, qui fut exempte de tout péché, du péché originel et du péché véniel ».**

Dans les éditions plus récentes, une main peu délicate a supprimé la dernière phrase : « On excepte, etc. ». D'autres ouvrages ont soulevé cette réclamation; mais, chose étrange ou plutôt toute simple dans les siècles de lumières et de progrès, aucun éditeur ne l'a entendue jusqu'à ce jour.

3° **Saint Thomas enseigne, dans la Salutation angélique que la sainte Vierge n'a encouru ni le péché originel, ni le péché véniel, ni le péché mortel.** Un prêtre qui rappelle les anciens savants, M. Uccelli, de Bergame, a retrouvé dans les bibliothèques de Paris cinq manuscrits de cet opuscule : le premier à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, n° 676, autrefois CC fol°, p. 84 ; le deuxième à la bibliothèque impériale, de l'ancien fond de Saint-Victor, n° 233, p. 70 ; le troisième, aussi à la bibliothèque impériale, du fond du Roi, n° 426, p. 79 ; le quatrième, pareillement à la bibliothèque impériale, du fond de Notre-Dame, n° 66 ; enfin le cinquième à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 581 g. *in-folio*. Les recueils qui contiennent le premier et le deuxième de ces manuscrits forment peut-être, dit M. Uccelli dans *l'Ami de la Religion*, CLXXII, p. 519, la première collection qui ait été faite des opuscules de saint Thomas. Le manuscrit de Sainte-Geneviève et celui de Saint-Victor sont du XIII<sup>e</sup> siècle; Echard en parle avantageusement dans l'ouvrage intitulé, *Scriptores ord. PP. Prædic.*, tom. I, p. 334, 340. Le manuscrit du Roi est aussi du XIII<sup>e</sup> siècle; Echard en défend l'authenticité, p. 333, et le P. de Rubeis dans l'écrit déjà cité, p. 90.

La collection dans laquelle se trouve le manuscrit de Notre-Dame renferme plusieurs opuscules, dont un intitulé : *De la discussion publique dans le concile de Bâle sur la conception de la sainte Vierge, rapport fait à la commission chargée d'examiner cette question*. L'auteur de ce rapport, Jean de Ségobie, évêque de Césarée, y joignit comme pièce justificative *la Salutation angélique*, de saint Thomas, car il la cite et l'invoque souvent.

Ainsi qu'on le voit par une lettre publiée tout récemment encore dans l'ouvrage : *Pareri della definizione dommatica della concept. della B. V. àl.*, part. II, vol. IV, p. 7, une copie du même manuscrit fut envoyée, munie du sceau royal, à Rome, par S. E. Crescenzi, nonce apostolique à Paris. Enfin la collection de l'Arsenal porte, à la fin du traité de saint Thomas *contre les Sarrasins* : « Écrit par le frère Vliet, prêtre de Rethy (en Belgique), l'an 1408 ». Tels sont nos manuscrits : d'une part, ils datent du XIII<sup>e</sup> jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle ; d'une autre part, ils ont eu pour auteurs ou pour garants des Français, un Belge et un Espagnol, car Jean de Ségobie avait été chanoine de Tolède ; ajoutons que le cahier de Notre-Dame a reçu l'approbation tacite du concile de Bâle, et tout le monde nous accordera cette conclusion, que nos monuments constatent la croyance de toute l'Europe durant deux siècles du moyen-âge.

Eh bien, si l'on confronte sur ces manuscrits les éditions imprimées de saint Thomas, celles de Paris, d'Anvers, de Cologne, même celle de Venise 1776, même celle de Rome faite par l'ordre de Pie V, on verra que la haine de l'Immaculée Conception a porté une main coupable sur le texte primitif de *la Salutation angélique*. Selon ces éditions, le chef de l'École, après avoir dit que l'ambassadeur du Très-Haut vénéra la sainte Vierge parce qu'elle surpassait les anges par la grâce et par la familiarité avec Dieu, ajoute : « Elle les surpassait aussi par la pureté ; car non seulement elle était pure en elle-même, mais encore elle a procuré la pureté aux autres. **Elle était très pure en elle-même quant à la faute, parce qu'elle n'encourut ni le péché mortel ni le péché véniel (nec mortale, nec veniale peccatum incurrit) ».** *Encourir le péché mortel ou le péché véniel*, cela n'est d'aucune langue ; le verbe appelle un autre complément. Aussi le manuscrit de Sainte-Geneviève et celui de l'Arsenal disent-ils : « **Elle n'encourut ni le péché originel, ni le péché véniel, ni le péché mortel (nec originale, nec veniale, nec mortale peccatum incurrit) »** ; le manuscrit du Roi, celui de Saint-Victor et celui de Notre-Dame portent : « Elle n'encourut ni le péché originel, ni le péché mortel, ni le péché véniel (nec originale, nec mortale, nec veniale peccatum incurrit) ». On voit qu'on a supprimé, dans les éditions imprimées, un mot essentiel, celui de *originale*. On le voit clairement, manifestement : **Les manuscrits de Paris portent en eux-mêmes toutes les preuves de l'authenticité la plus irréfutable ; les anciens auteurs en prouvent l'autorité ;** Bernard De *Bustis* va jusqu'à reproduire dans l'office de la Conception, première leçon du jour de l'octave, le célèbre *nec originale, nec mortale, nec veniale peccatum incurrit* ; Salmeron, sur *l'Épître aux Romains*, disp. 5, dit que ces paroles sont de saint Thomas, et la brochure citée plus haut, de la bibliothèque impériale, en flétrit la suppression frauduleuse. Mais pourquoi tant de preuves, tant de témoignages ?

L'homme qui se comprend dit-il : *Encourir le péché actuel, ou le péché originel ?*

4° Saint Thomas, dans *la Somme théologique*, p. III, qu. XXVII, art. 3, n'a pas enseigné que la sainte Vierge a été purifiée après son animation. Nous le disons tout d'abord, cet article est un tissu de sophismes et de contradictions. On demande dans le titre : « La Vierge bienheureuse a-t-elle été sanctifiée avant son animation ? » Par *sanctifier* on entend là, comme nous allons le voir, « purifier du péché originel ». Lors donc qu'on demande si « la Vierge bienheureuse a été sanctifiée avant son animation », on suppose qu'elle a contracté le péché originel, c'est-à-dire on suppose la question tout en la posant. On répond :

« La bienheureuse Vierge Marie n'a pas été sanctifiée avant son animation, et cela pour deux raisons.

D'abord la sanctification dont il s'agit n'est autre chose que la purification du péché originel ; car la sainteté est la pureté parfaite, comme le dit saint Denis. Or on ne peut être purifié du péché que par la grâce, dont la créature raisonnable est le sujet. Donc la bienheureuse Vierge Marie n'a pas été sanctifiée avant l'infusion de l'âme raisonnable dans son corps ».

Reprenons cela rapidement. « La sanctification dont il s'agit n'est autre chose que la purification du péché originel ». Là encore, cercle vicieux ; car on suppose ce qu'il s'agit de prouver, que la Mère de Dieu, c'est-à-dire la suprême Dominatrice a été vaincue, subjuguée, possédée par le serpent infernal, dont elle devait écraser la tête. – « La sainteté est la pureté parfaite » : oui la pureté qui a été purifiée du mal, mais plus encore la pureté qui n'en a jamais subi les atteintes. Dieu n'a-t-il pas la sainteté parfaite ? et cependant qui oserait parler de sa sanctification ? « La créature raisonnable est le sujet de la grâce » : oui, quand la grâce agit dans la créature ; non, quand la grâce agit hors de son sein. Dieu écarte une pierre d'achoppement qui me préparait une lourde chute ; cette grâce est faite en ma faveur hors de moi, je ne la reçois pas dans mon âme. Le Verbe éternel a sauvé l'arche de la nouvelle alliance au milieu du déluge de l'iniquité, il n'a pas permis au péché de souiller le temple qu'il devait habiter, il a suspendu les lois de la nature corrompue dans la conception de son auguste Mère ; en un mot, il a arrêté la contagion universelle devant l'âme de la femme bénie entre toutes les femmes, mais il n'a pas répandu dans son âme la grâce de la purification. - « Donc Marie n'a pas été sanctifiée avant l'infusion de l'âme raisonnable dans son corps » ; non ; elle ne l'a pas même été après ; elle ne l'a jamais été, parce qu'elle n'a jamais eu besoin de l'être. Que prouve donc tout ce fatras ? Rien.

L'auteur de l'article que nous examinons continue :

« Ensuite, comme la créature raisonnable est seule capable de péché, l'enfant conçu ne peut en être souillé avant d'avoir reçu l'âme raisonnable. Si donc la Sainte Vierge avoir été sanctifiée d'une manière quelconque avant son animation, elle n'eût jamais contracté la tache du péché originel ; dès lors elle n'aurait pas eu besoin de la rédemption, du salut apporté par Jésus-Christ. Mais Jésus-Christ est « le Sauveur de tous les hommes », comme le dit saint Paul : donc, etc. »

Ces paroles prouvent précisément le contraire de ce qu'on veut prouver. – « Comme la créature raisonnable est seule capable de péché, l'enfant conçu ne peut en être souillé avant d'avoir reçu l'âme raisonnable » ; le corps de la Vierge mère a donc été pur avant son animation, dans les premiers moments de son existence. D'un autre côté son âme, formée par Dieu même, ornée de tous les trésors de la grâce, brillait de toute pureté quand elle parut à l'existence : donc ni l'âme, ni le corps de Marie, ce vase d'élection, ce miroir de la sainteté, n'ont jamais subi l'infection du péché originel. – « Si la Sainte Vierge avait été sanctifiée avant son animation, elle n'eût jamais contracté la tache du péché originel » ; non, elle ne l'a jamais contractée, et puis ? – « Dès lors elle n'a pas eu besoin de la rédemption » ; je distingue : pour être purifiée du mal, non ; pour être mise à l'abri de ses atteintes, si ; car elle a été, comme on le lit dans la définition dogmatique portée par Pie IX, « préservée et exempte de toute tache du péché originel en vue des mérites de Jésus-Christ ». – « Jésus-Christ est le Sauveur de tous les hommes » ; sans doute ; il l'est quand il purifie du péché originel, il l'est plus parfaitement encore lorsqu'il préserve de ses souillures.

Si nous avons le temps d'examiner les réponses aux objections, nous verrions qu'elles ne sont pas moins contraires à la plus simple logique. On dit :

« 1° Saint Jean-Baptiste n'a été sanctifié qu'après son animation ». Pourquoi s'arrête-t-on là ? Si nous faisons quatre ou cinq exceptions, tous les hommes n'ont été sanctifiés qu'après leur naissance : plusieurs, hélas ! ne l'ont jamais été ; que s'ensuit-il contre la pureté de la fille du Père, de la mère du Fils et de l'épouse du Saint-Esprit, contre la sainteté de celle qui n'a d'égal ni de supérieur que Dieu ?

« 2° Si la bienheureuse Vierge n'avait jamais été souillée par le péché originel, cela dérogerait à la dignité de Jésus-Christ ». Quoi ! la sainteté de la mère déroge à la dignité du Fils !

« 3° La fête de la Conception ne prouve pas que la Vierge bienheureuse ait été sainte dès le premier moment de son existence, parce qu'on ne sait pas quand elle a été sanctifiée ». Les souverains pontifes raisonnent différemment. Alexandre VII, cité par Pie IX, dans les *Lettres apostoliques* indiquées plus haut, dit : « Les fidèles célèbrent la fête de la Conception dans la pensée que la Vierge Marie, mère de Dieu..., a été mise à l'abri du péché originel ». Et le docteur que nous réfutons, voulant prouver que la Vierge sans tache a été sainte dans sa naissance, dit à l'article précédent, argument *sed contra* : « L'Eglise célèbre la nativité de la bienheureuse Vierge. Or l'Eglise ne célèbre dans ses fêtes que des choses saintes : donc la bienheureuse Vierge a été sainte dans sa naissance ».

Voilà tout l'article II. Eh bien, le prince des philosophes et des théologiens est-il l'auteur d'une page qui ren-



ferme autant de non sens et de contradictions que de mots ? Le lecteur a depuis longtemps donné la réponse.

La mort, probablement le poison, préparant des regrets éternels à la science, à la religion, vint arrêter le docteur angélique au milieu de sa carrière. La brochure *Cerium quid*, de la bibliothèque impériale, renferme ce passage, p. 201 bis : « Une chose bien certaine, c'est que saint Thomas n'a pas terminé la *Somme théologique*. Albert de Brixie, disciple du saint, et Henri Gorrich ajoutèrent la troisième partie ; l'un fit, les 90 premières questions, l'autre les questions suivantes jusqu'à la fin ». D'ailleurs le procès de sa canonisation, n° 79, dans les Bollandistes, renferme ces mots : « Le frère Thomas posa la plume (*organe scriptionis*) à la troisième partie de la *Somme* ».

Cela demande peut-être une explication. Les différents ouvrages de saint Thomas ont été composés de trois manières. D'après la tradition et comme nous le voyons par les manuscrits, le chef de l'école théologique, après avoir médité un sujet, en traçait les pensées fondamentales souvent à l'aide d'un *amanuensis* (homme à la main, secrétaire écrivain). Ensuite, quand il destinait son œuvre à la publicité, il développait la matière ; puis il revenait sur ce second travail, il le limait, il le polissait avec un soin extrême, changeant, ajoutant, retranchant plus souvent encore ; les manuscrits autographes sont couverts de variantes et de ratures. C'est de cette manière qu'ont été composés les commentaires d'Isaïe, de Boèce et de saint Denis, mais principalement la *Somme philosophique* et les deux premières parties de la *Somme théologique* : aussi quel fini, quelle perfection dans ces écrits ! comme tout se trouve à sa place, comme tout s'enchaîne et forme faisceau ! pas un membre de phrase qu'on puisse effacer ; et si quelques formules nous paraissent étranges, c'est que les larges idées qu'elles expriment dépassent les idées de la philosophie du jour.

D'autres fois le grand docteur, après avoir esquissé sur le parchemin ses sublimes conceptions, les développait de vive voix dans la chaire publique ou dans la chaire sacrée ; et ses disciples ou ses auditeurs recueillaient ses paroles, à mesure qu'elles sortaient de sa bouche, le plus complètement qu'ils pouvaient. C'est ainsi qu'ont été écrits les commentaires sur saint Matthieu, sur saint Jean depuis le chapitre V, sur les *Epîtres* de saint Paul, excepté l'*Epître aux Romains*, celle aux *Corinthiens* et celle aux *Hébreux* ; l'explication de l'*Oraison dominicale*, du *Symbole*, du *Décalogue*, des fêtes, etc. Ces ouvrages ou plutôt ces *reportationes*, comme les appelle Picinardus, qui nous donne là-dessus de curieux détails ; ces rapports décousus, abrupts, mutilés, remplissent les siècles d'admiration : qu'eût-ce été si, comme Eschines le dit de Démosthène dans saint Jérôme, *ad Paulinam*, II, « nous avons entendu le rugissement du lion ! » Enfin les disciples du maître ou ses frères en religion se chargeaient souvent d'exécuter le plan qu'il avait tracé, de finir les dissertations qu'il avait ébauchées, d'écrire les articles dont il avait posé les titres. La troisième partie de la *Somme théologique* a été faite de cette manière après sa mort, de même aussi, du moins en partie, les livres *Perihermeniarum*, *Meleorum*, *Ethicorum*, *Politicæ*, *De cœlo*, *De divinatione per Somnium*, *Compendium theologiæ*.

Si l'on considère la vie de saint Thomas ; si l'on compte les années de son enfance, le temps de ses études, ses nombreux voyages à pied dans toute l'Europe, ses travaux dans l'enseignement public, ses fréquentes prédications dans plusieurs pays, ses stations prolongées dans le saint tribunal, on comprendra qu'il n'a pas écrit lui-même de 17 à 20 volumes *in-folio*. Ses manuscrits autographes sont peu nombreux : on ne connaît de sa main, si nous ne nous trompons, que de longs fragments de la *Somme philosophique* chez l'avocat Fantoni à Ravetta, diocèse de Bergame ; le commentaire d'Isaïe, celui de Boèce sur *la Trinité*, ceux de saint Denis sur *les Noms divins et sur le Hiérarchie céleste*, à la bibliothèque royale de Naples ; puis un sermon assez court, trouvé par le docteur Ucelli à la bibliothèque de Bâle. Au demeurant, la dernière partie de la *Somme révèle souvent une main étrangère* : on remarque bien encore, dans la disposition des matières, les traces du grand génie, *ab unaus leonem* ; mais on ne retrouve point partout cette netteté de forme, cette lucidité d'expression, cette profondeur de raisonnement qui distinguent les deux premières parties.

Aussi la troisième ne jouissait-elle pas sans réserve, dans le moyen-âge, de l'autorité qui s'attache au nom de saint Thomas. En 1395, le P. Nicolas Eymeric, inquisiteur de l'Aragon, écrivit un long traité contre l'Immaculée Conception. Il y rassembla, comme dans un arsenal, toutes les armes bonnes ou mauvaises que pourvoit lui fournir le plus autorisé des théologiens ; il invoque la dissertation sur *le mal*, le commentaire sur *les Sentences*, la première partie de la *Somme théologique*, qu. LXXXI ; mais il ne cite pas un mot de la troisième. Un autre écrivain de la même époque, le P. Girard Renerius procède pareillement dans un ouvrage pareil. On ne croyait donc pas, dans ces temps si rapprochés du saint docteur, que le fameux article de la troisième partie fût de lui. La brochure de la bibliothèque impériale généralise se fait qui appuie cette conclusion : « Martanellus et Perruzinus, dit-elle, p. 200, remarquent que les thomistes, dans la dispute contre les scotistes sur l'Immaculée Conception, citent bien quelques opuscules du docteur angélique ; mais ils n'apportent jamais en témoignage la troisième partie de la *Somme*, pourquoi ? parce que tout le monde savait qu'elle ne doit pas tout entière le jour au plus grand des théologiens ». On négligeait même de transcrire cette troisième partie ; car on n'en trouve que de rares manuscrits, tandis que ceux de la deuxième abondent, et plus encore ceux de la première. Le lecteur peut voir d'autres preuves dans les ouvrages que nous avons indiqués ; l'espace nous force de passer outre.

5° Enfin saint Thomas n'a pas combattu l'Immaculée Conception dans la *Somme théologique*, I<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, qu. LXXXI, art. 3. Cet article viole, comme celui de la troisième partie, toutes les règles de la plus simple logique. On dit d'abord que, si un homme ne contractait point le péché originel, « il n'aurait pas besoin de la rédemp-

tion opérée par le Fils de Dieu ». Nous avons déjà vu ce sophisme : il n'aurait pas besoin de la rédemption pour être purifié du péché originel, c'est vrai ; il n'aurait pas besoin de la rédemption pour en être préservé, c'est faux. Tous les hommes engendrés selon la nature doivent contracter le péché originel, parce qu'ils naissent d'un père coupable ; la sainte Vierge était soumise à cette obligation, parce qu'elle est une fille d'Adam ; mais Jésus-Christ en était exempt, parce qu'il a été Conçu du Saint-Esprit. L'Homme Dieu est donc Saint par naissance, mais les simples hommes le sont par grâce de deux manières : la sainte Vierge a été rachetée de l'obligation de contracter le péché originel, ses frères sont rachetés du péché même. On dit ensuite :

« Le péché originel se transmet... du premier père à ses descendants, comme le péché actuel se transmet... de la volonté aux membres du corps. Or le péché actuel peut se transmettre à tous les membres... ; donc le péché originel se transmet à tous ceux qui descendent d'Adam... »

La conséquence est plus étendue que les prémisses : elle conclut de la possibilité à l'acte. Le péché peut se transmettre : donc il se transmet réellement ! **Jamais le prince des philosophes n'a raisonné de cette façon.**

Mais admettons que ce raisonnement n'est ni faux ni apocryphe ; supposons que saint Thomas prouve, là, que tous les hommes ont contracté le péché originel, encore devons-nous le compter parmi les défenseurs de l'Immaculée Conception. Le concile de Trente, *Sess. V, decret. de pecc. orig.*, canon 2 et 3, définit sous peine d'anathème que la première prévarication a nui non seulement au premier père, mais encore à sa postérité ; que son péché, devenant propre à chacun de ses descendants, se transmet à tous les hommes, non par imitation, mais par génération ; puis il ajoute : « Cependant le saint concile déclare que son intention n'est pas de comprendre, dans le décret concernant le péché originel, la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu ». Saint Thomas ne procède pas différemment. Il prouve, nous le supposons toujours, que tous les hommes ont contracté le péché originel ; puis il dit, dans le *Commentaire sur l'Épître aux Galates* : « **On excepte la Vierge très digne de louanges, la très pure Marie, qui fut exempte du péché originel et du péché actuel** ».

6° Nous sommes en droit de conclure, ce nous semble, que les ouvrages de saint Thomas ont été **altérés** dans les passages relatifs à la conception de la sainte Vierge : l'altération se trahit elle-même par les non sens qu'elle met dans la bouche du plus grand des docteurs ; les premières éditions la prouvent en nous faisant connaître les textes primitifs ; les manuscrits la mettent en évidence par les témoignages les plus irréfragables ; enfin tous les savants la dénoncent dans tous les temps, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ; depuis l'ouvrage *Contra corruptorium D. Thomæ Ag.*, par *Ægidius de Roma*, disciple et auditeur du saint, jusqu'aux écrits du cardinal Lambruscini et du P. Perrone. Le fait est donc certain : peut-il s'expliquer ? Ce qui donna naissance à la dispute sur l'état primitif de la Vierge mère, c'est la fête de sa conception. Comme Denrigger le prouve dans l'écrit intitulé : *Die Lehre der Vnbefleck. Empægniss der S. Jungf. M.*, cette fête est beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense généralement en France : établie en Orient dès le V<sup>e</sup> siècle, elle fut introduite à Naples et à Crémone dans le VIII<sup>e</sup>, en Espagne dans le X<sup>e</sup>, en Angleterre dans le XI<sup>e</sup>, en Belgique dans le commencement du XII<sup>e</sup>, à Lyon dans le milieu du même siècle, en 1151 dans une lettre aux chanoines de cette dernière ville, saint Bernard, tout en réservant le jugement à l'Église romaine, déclara que la conception de Marie n'est pas un objet digne d'une fête Chrétienne. Les termes de cette lettre (c'est la 174<sup>e</sup> du saint) n'ont pas toute la clarté désirable ; on dispute encore aujourd'hui sur la question de savoir s'il s'agit, là, de la conception active ou de la conception passive de la bienheureuse fille de Joachim. Quoi qu'il en soit, les théologiens se divisèrent en deux parties. Plusieurs, comme Guaric et Nicolas, l'un abbé, l'autre religieux de Saint-Alban ; Hervée, de Dole ; Adrien IV, avant son pontificat ; Guillaume Petit, évêque de Paris ; Reckam, chanoine régulier, en Angleterre, écrivirent contre saint Bernard ; d'autres prirent sa défense : Nicolas de Saint-Alban, abbé de Celles ; Maurice Soliac, évêque de Paris, qui interdit la nouvelle fête dans son diocèse ; puis Albert-le-Grand, de l'ordre de saint Dominique. En attendant le moment favorable de mettre saint Thomas de leur côté, les religieux de cet ordre attaquèrent l'Immaculée Conception. Jean de Montson poursuit ouvertement les hostilités en 1381 ; condamné par l'évêque et par l'Université de Paris, il fuit près du pape schismatique à Avignon ; menacé d'une condamnation plus sévère que la première, il prend de nouveau la fuite. Tous les soldats valides de la communauté se rallient autour du porte-enseigne deux fois fugitif ; l'Université de Paris leur ferme ses chaires pendant 25 ans, le peuple les appelle *maculistes* et ne leur donne plus d'aumônes. Bandelle renouvelle le combat en 1181 ; défense, portée par Sixte IV, de parler et de prêcher publiquement sur la conception de Marie. Vingt ans plus tard, le même Bandelle change, dans le bréviaire dominicain, le mot de *conception* contre celui de *sanctification*, qui joue un si grand rôle dans la III<sup>e</sup> partie de la *Somme* ; le général de l'ordre, Jérôme Xavier, adopte ce changement, le Saint-Siège le condamne. En 1191, Wigand Wirth et Georges de Frickenhausen lèvent l'étendard en Allemagne ; un bénédictin célèbre, Trithémius et Sébastien Brant, professeur de droit à Leipzig, repoussent leurs attaques à la tête des universités, suivi par les ordres religieux et par de nombreuses confréries, secondé par le clergé, par les évêques, par les cardinaux et par plusieurs princes. Plus tard, quatre dominicains de Berne allument en Suisse les brandons de la discorde ; le peuple éteint promptement l'incendie naissant. En Espagne, les prédicateurs dominicains, suivant un décret provincial, refusent de prononcer avant le sermon les paroles consacrées par l'usage : « Adoré soit le Saint-Sacrement de l'autel et béni la glorieuse Vierge conçue sans péché » ; le général de l'ordre retire le décret en 1621 sur les injonctions sévères du roi. Nous passons les tentatives particulières, les moyens déployés dans les relations privées, les petites ressources mises en jeu dans les écoles, les thèses habilement développées, des milliers

d'écrits qui dorment aujourd'hui dans la poudre des bibliothèques.

Cependant la foi, la piété, la science, l'autorité, tout ce qui a force et vie dans l'Eglise combattit pour le plus beau privilège de notre auguste Mère. Cent quarante-quatre universités le défendaient, tous les ordres religieux le proclamaient à l'autel, dans le saint tribunal, du haut de la chaire sacrée. D'innombrables confréries, dont les noms remplissent cinq colonnes *in-folio*, petits caractères, dans l'ouvrage de Pierre d'Alva : *Militia Immacul. Conceptionis*, l'avaient inscrit sur leurs bannières. Les corporations, les villes, les provinces, les Etats délibérants s'engageaient par serment de mourir pour sa défense. Les souverains d'Espagne, de France, de Pologne, de Bavière, d'Autriche, de Naples conjuraient le Saint-Siège de l'ériger en dogme de foi. En même temps Sixte IV approuvait l'office de la Conception ; Pie V l'introduisait dans le bréviaire à l'usage de toute l'Eglise ; Clément VII élevait la fête au rang de double-majeur ; Clément X en établissait l'octave ; Grégoire XV ordonnait de la désigner sous le nom de *conception*, et non de *sanctification* ; enfin Clément XI la rendit obligatoire dans tout l'univers catholique. Ces manifestations solennelles, la voix des papes, des rois, des corps souverains, des nations entières, tout cela porta la croyance dans toutes les âmes ; le jour vint où personne ne combattait plus l'Immaculée Conception que les jansénistes comme Baius, et quelques catholiques de mauvaise marque, comme Lannoy.

Alors, mais seulement alors les dominicains gardèrent le silence en public ; et, sous le pontificat de Grégoire XVI, le général déclara qu'ils déposaient les armes aux pieds de la Vierge conçue sans péché. Cependant, et nous avons hâte de le remarquer, presque tous les écrivains célèbres de l'ordre ont reconnu sa sainteté primordiale : Robert Balkot, Ambroise Catharin, Dominique Soto, Bartholomée Carranza, Capponi de Porrecta, Thomas Campanella, Natalis Alexandre, le célèbre prédicateur allemand Tauler, saint Vincent Ferrier et très probablement saint Dominique lui-même. Mais les hommes vulgaires du parti, croyant combattre pour le dogme catholique du péché originel, soutenaient le sentiment contraire avec une ardeur que nous avons peine à concevoir dans ce siècle de froid matérialisme, avec une violence telle que les débats de la presse actuelle ne peuvent en donner aucune idée. Voilà les faits : nous laissons au lecteur le soin d'en déduire les conséquences. Hélas ! quelle influence les passions surexcitées n'exercent-elles pas sur les esprits ! quelles profondes ténèbres ne peuvent-elles pas répandre dans les consciences ! Au milieu des luttes acharnées, lorsque les doctrines et les intérêts se choquent avec violence, ne se rencontre-t-il jamais des hommes qui se laissent égarer par de faux raisonnements ? S'il répugnait à la délicatesse d'admettre des altérations que vingt auteurs nous ont dénoncées, nous forcerions les plus scrupuleux d'en admettre une foule d'autres. Le P. De Rubeis signale, dans le *Commentaire sur l'Épître aux Corinthiens*, un long passage qu'il dit supposé. Le manuscrit cité plus haut, de Sainte-Geneviève, porte écrit à la marge, dans le *Compend. theol.* : « On doute que ce qui suit jusqu'à la fin du livre soit du frère Thomas d'Aquin ». Le même manuscrit, non plus que celui de Saint-Victor, ne renferme pas, dans *l'Explication de l'Oraison dominicale*, la deuxième demande de cette prière. Si la distance des temps et des lieux, les prétentions des copistes, l'incurie, l'ignorance ont fait altérer saint Thomas dans plusieurs points, pourquoi les mêmes causes jointes à la passion n'auraient-elles pu le faire altérer dans un autre point ?

7° Nous sommes sûr de la réponse du lecteur ; mais qu'elle soit affirmative ou négative, l'honneur de l'Ecole n'en souffrira point. Nous effacerons, si l'on veut, tout ce qui précède ; nous abandonnerons toutes les preuves qui mettent en évidence les manœuvres frauduleuses d'une main coupable ; nous mettrons de côté l'autorité décisive des premières éditions, le texte authentique des manuscrits, les témoignages irréfragables des savants, tout jusqu'aux révélations du simple bon sens ; nous prendrons les œuvres de saint Thomas telles qu'on les a corrigées, remaniées, manipulées à loisir ; et nous y trouverons encore la doctrine que notre céleste sœur est le buisson ardent que n'ont pas atteint les flammes du péché, la rose mystique qui a répandu le parfum de la sainteté parmi les épines. Nous avons vu les principes de notre saint auteur sur la faute originelle : les voici, tels qu'ils se trouvent dans toutes les éditions de la *Somme*. Adam, par sa prévarication, perdit la justice primitive, qui soumettait en lui les sens à la raison, et la raison à Dieu. Et « comme notre père commun devait, s'il était demeuré fidèle, transmettre à toute sa postérité la justice originelle avec la nature humaine : ainsi la perversion contraire, le désordre causé par sa révolte, se propage de race en race, à travers les siècles, par le principe de la génération » (1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup> p., LXXXI, 1). Le principe vital produit le corps, puis il dispose à recevoir l'âme (*ibid.*). En conséquence le désordre primordial naît d'abord dans le corps, ensuite dans l'âme (LXXXIII, 4) ; il forme, là l'élément matériel, ici le principe formel du péché (LXXXII, 3). L'élément matériel du mal, on le comprend, ne souille pas la conscience, ne rend pas coupable devant Dieu, ne constitue pas un péché imputable ; car « l'âme peut seule être le sujet de la faute morale, la chair n'a pas ce qu'il faut pour remplir cette fonction (LXXXIII, 1) ». Les continuateurs de la *Somme* enseignent la même doctrine, comme nous l'avons vu, dans le célèbre article de la III<sup>e</sup> partie. Quant à l'âme, formée par Dieu lui-même après la conception du corps, elle ne dérive pas d'Adam par le principe vital ; elle est créée pure et sans tache, mais elle est infectée par son alliance avec cette portion de boue (LXXXIII, 1), et de ce moment le péché d'origine devient formel de matériel qu'il était. Voilà ce qui se passe dans tous les hommes : qu'est-il arrivé dans la femme bénie entre toutes les femmes ? Saint Thomas pense que la fille d'Anne a contracté, dans la conception de son corps, la tache physique du péché originel ; c'est pour cela qu'il enseigne, *Salutat. angel.*, qu'elle a été purifiée dans le sein de sa mère, et les continuateurs de la *Somme* parlent aussi de sa purification : mais ce désordre matériel a-t-il atteint

son être spirituel ? mais cette souillure corporelle a-t-elle infecté son âme ? c'est ici qu'il falloir arrêter les ennemis de Marie. Non, jamais l'âme de la Vierge sans tache n'a subi l'infection du mal ; écoutez ce que dit la *Salutation angélique*, même dans les éditions falsifiées : « C'est une grande chose dans le saint d'avoir assez de grâce pour sanctifier l'âme ; mais l'âme de la bienheureuse Vierge fut tellement pleine de grâce, qu'elle la fit refluer sur la chair et qu'elle conçut le Fils de Dieu » ; d'où Hugues de Saint-Victor dit : « L'amour du Saint-Esprit, qui brûlot singulièrement dans son cœur, fit dans son corps des choses si merveilleuses que le Dieu Homme naquit d'elle ». Ainsi le cœur a sanctifié la chair dans la Vierge pleine de grâce : son corps avait contracté le désordre physique du péché originel, mais il ne l'a point communiqué à son âme ; au contraire cette âme, remplie de la vertu divine, a purifié le corps en s'unissant à lui. Voilà pourquoi saint Thomas, d'après Bromiardus, *Summa præd.*, tom. I, art. 32, avait écrit dans le projet de la III<sup>e</sup> partie de la *Somme* que « la Vierge bienheureuse fut purifiée dans son animation » ; voilà pourquoi il dit, dans la *Salut. ang.*, « qu'elle a été conçue, mais qu'elle n'est pas née dans le péché » ; voilà comment il faut entendre tous les passages qui paraissent contraires à sa sainteté primordiale. En un mot, dans la conception corporelle de Marie, désordre physique, il est vrai ; mais désordre purement matériel, qui n'est jamais devenu formel ; par conséquent immunité perpétuelle de la faute morale, du péché proprement dit. Pour tourner le docteur angélique contre notre céleste bienfaitrice, pour en faire un ennemi de notre coredeptrice, il ne suffisait pas de changer et de supprimer quelques termes ou quelques passages isolés de ses ouvrages, il fallait déplacer les principes fondamentaux de son enseignement. Voilà ce qu'on n'a pas eu le courage ou la pensée de faire. *Mentita eel iniquitas sibi.*

Nous avons donc la consolation de le dire : l'ange de l'école n'a point flétri la Reine des anges, le vase d'élection, le miroir de la pureté. Celui à qui le ciel a rendu témoignage qu'il a bien parlé du Fils, n'a point parlé mal de la Mère. L'ami de la sainteté, l'apologiste de toutes les vertus ; cette voix céleste, cette bouche divine, comme Clément VIII appelle saint Thomas, n'a point méconnu Celle que les vierges choisissent pour modèle, que les apôtres allient à la Trinité dans le Symbole, que les prophètes annoncent comme le lis sans tache et que les archanges saluent pleine de grâce. Quoi ! le génie plus divin qu'humain suscité de Dieu pour éclairer les mystères de la science, qui fournit depuis six siècles des conceptions sublimes aux philosophes, des lumières célestes aux théologiens et des définitions dogmatiques aux conciles ; cet athlète de la foi qui a mis l'Eglise militante à l'abri des traits de l'hérésie sous le bouclier de ses ouvrages, comme le dit Paul V ; ce docteur immortel, qui parlait sous l'inspiration particulière du Saint-Esprit et qui a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles, comme s'exprime Jean XII, n'aurait pas compris que le Fils qui a dans le ciel un Père trois fois saint doit avoir sur la terre une Mère sans tache ; que « si le premier Adam a été fait d'une terre vierge, le second doit avoir été formé, selon saint Dominique d'une chair pure, qui n'ait jamais été maudite » ; il aurait ignoré un dogme qui tient au cœur même du christianisme, une doctrine qui a toujours trouvé son expression vivante dans le cœur des fidèles, comme dans le culte et dans les monuments de l'Eglise, une vérité qui a été constamment enseignée dès les temps les plus reculés, dit Pie IX, par les papes, par les évêques, par les Pères et par les docteurs ! Le saint concile de Trente, qui a donné à Marie le titre d'Immaculée en face de la prétendue réforme, plaçait la *Somme théologique* à côté de l'Évangile dans la salle de ses délibérations : aurait-il fait à cet ouvrage un si grand honneur, s'il insultait à la gloire de la Mère de Dieu ? Vierge puissante, qui avez terrassé toutes les erreurs et toutes les hérésies, soyez bénie dans les siècles des siècles : vous avez éclairé l'oracle de l'école, reine des prophètes, des apôtres et des docteurs. C'est avec notre Maître bien-aimé que nous vous disons la fleur sortie sans tache d'une tige flétrie, le paradis de délices que n'ont point ravagé les bêtes féroces, le sanctuaire divin que n'ont point souillé les torrents de l'iniquité ; c'est avec lui que nous vous proclamons le siège de la grâce et de tous les dons célestes, le chef-d'œuvre de la sagesse et de la puissance infinie, la merveille des merveilles qui a épuisé les trésors du possible. Mais si nous vous vénérons comme la plus haute des créatures et la dominatrice suprême, nous vous aimons aussi comme la plus humble des servantes et la plus douce des mères. Ah ! pendant que vous réglez dans le haut des cieux, n'oubliez pas vos pauvres enfants sur la terre ; répandez dans notre esprit un faible rayon de cette lumière que vous versiez par torrents dans la vaste intelligence de votre glorieux serviteur saint Thomas ; faites qu'après vous avoir honoré dans le temps selon ses admirables leçons, nous puissions contempler avec lui dans les siècles éternels votre sainteté triomphante et vos incomparables grandeurs ; faites que nous puissions répéter avec les chœurs des anges les paroles qu'il traçait partout, comme un saint délassement, dans ses pages immortelles, au milieu de ses sublimes conceptions, parmi ses profonds raisonnements : AVE, MARIA ; AVE, MARIA !